

Département
des Pyrénées
Orientales

Arrondissement
de Prades

Domaine :
5. Institutions et
vie politique

Sous-Domaine :
5.2 Fonction-
nement des
assemblées

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 18 février 2021

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11
Convocation en date du : 12/02/2021 Affichage en date du : 12/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le dix-huit février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'Olette-Evol, légalement convoqué, s'est rassemblé sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire, de manière exceptionnelle à la Maison des Jeunes, rue de la Fusterie à Olette, lieu offrant les garanties suffisantes notamment en termes de sécurité sanitaire, de distanciation sociale et d'accessibilité, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Présents : 9 Mmes CANJUZAN B., GHELFI E., RIGALL L., THOMAS J., MM FAURE M., JALLAT J-L., OULES M., RIBOT S., TROGNO M.

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : 2 EL OMRI T., GUILLAUME Y.

Empêchés 0

Procurations 2 EL OMRI T. donne procuration à JALLAT J-L.
GUILLAUME Y. donne procuration à JALLAT J-L.

Secrétaire de séance : GHELFI E.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate leur présence, à l'exception de Mme Touria El Omri et M. Yves Guillaume, qui ont donné procuration à M. Jean-Louis Jallat pour cette séance du conseil municipal.

M. le Maire propose à l'Assemblée de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour de cette séance:

. la modification des statuts du SPANC66

. l'acquisition du garage sis au 6 Avenue du Général de Gaulle à Olette

01/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2020 est adopté sans modification à l'unanimité des présents et représentés.

02/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

A/ DETR 2021 PARKING EVOL

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'aménager un parking à l'entrée du village d'Evol, afin de faciliter l'accueil des touristes et les conditions de stationnement des habitants.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

. d'approuver l'opération d'aménagement d'un parking à l'entrée du village d'Evol

. de demander auprès de la sous-Préfecture de Prades une subvention au titre de la DETR 2021, selon les montants et le plan de financement définis ci-après :

COUT DE L'OPERATION	Montant HT	Montant TTC
Aménagement d'une zone de stationnement à l'entrée d'Evol	240 400.00 €	288 480.00 €

SUBVENTIONS	Montant	% / travaux
Etat -DETR 2021	75 800.00 €	31.5 %
Région Occitanie	72 120.00 €	30.0 %
Département des Pyrénées Orientales	36 900.00 €	15.4 %
Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes	7 500.00 €	3.1 %
Autofinancement Commune	48 080.00 €	20.0 %

- . De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :
- * effectuer toutes demandes ou formalités nécessaires
 - * mener à bien ces travaux
 - * demander toutes subventions à tous les financeurs possibles pour le financement de cette opération
 - * signer tous documents afférents à ces dossiers

B/ REFUGE DE LA MOULINE

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de mener des travaux de rénovation du refuge de la Mouline, dont le bâti est très endommagé et ne permet plus d'accueillir de randonneurs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . d'approuver l'opération de rénovation du refuge de la Mouline ;
- . de demander auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales une subvention selon les montants et le plan de financement définis ci-après :

COUT DE L'OPERATION	Montant HT	Montant TTC
Rénovation du refuge de la Mouline	17 990.00€	21 588.00€

SUBVENTIONS	Montant	% / travaux
Département des Pyrénées Orientales	12 593.00€	70 %
Autofinancement de la Commune	5 397.00€	30 %

- . De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :
- * effectuer toutes demandes ou formalités nécessaires
 - * mener à bien ces travaux
 - * demander toutes subventions à tous les financeurs possibles pour le financement de cette opération
 - * signer tous documents afférents à ces dossiers

03/ LIGNE DE TRESORERIE 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors d'une délibération du 20 février 2020, il a été souscrit, pour une période d'1 an, une ligne de trésorerie de 50.000 euros auprès de la Banque Postale.

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 15 avril 2021. Les services de la Banque Postale ont fait une proposition de prolongation pour 1 année supplémentaire, dont les conditions sont présentées par M. le Maire.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la ligne de trésorerie et l'offre de la Banque Postale en ce sens.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . de souscrire à la ligne de trésorerie présentant les caractéristiques suivantes :

Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	48 000.00 EUR

Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	1.060%
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Garantie	Néant
Commission d'engagement	100.00 EUR, payable au plus tard à la Date de Prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.15 % du Montant non utilisé payable à compter de la Date de prise d'effet du contrat, trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

. d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier.

04/ CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE SATESE 2021/2022

M. le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier en date du 21 décembre 2020 de la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, proposant le renouvellement de la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif. Le renouvellement proposé est de 2 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Cette convention permet à la Commune de bénéficier d'un accompagnement technique des services départementaux du SATESE pour le pilotage et la gestion de l'assainissement collectif sur la Commune.

Le coût de cette assistance reste inchangé, à savoir un tarif fixé à 0.05€ par habitant avec un seuil minimal de recouvrement de 2.000€, ce qui permet donc à la Commune d'Olette-Evol de bénéficier de ce service gratuitement.

M. le Maire donne lecture de cette convention et demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . d'approuver les termes de la convention d'assistance technique du Conseil Départemental en matière d'assainissement collectif ;
- . d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ;
- . d'autoriser M. le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

05/ MODIFICATIONS DES STATUTS DU SPANC66

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la modification des statuts du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC 66).

Cette modification a notamment été rendue nécessaire par la modification des compétences en matière d'assainissement des Communautés de Communes du Haut Vallespir et Agly-Fenouillèdes, qui a modifié la représentation des communes membres au sein du SPANC. Par ailleurs, la Préfecture des Pyrénées Orientales a demandé une refonte de certains articles, qui n'étaient plus à jour des nouvelles législations.

Le Conseil Syndical du SPANC ayant approuvé ces nouveaux statuts par délibération en date du 28 janvier dernier, il convient désormais aux collectivités membres du syndicat de se prononcer.

M. le Maire donne lecture des nouveaux statuts et demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . d'approuver les nouveaux statuts du SPANC66 ;
- . de notifier cette décision au SPANC66 ;
- . d'autoriser M. le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

06/ ACQUISITION DU GARAGE TORRENTO, PARCELLE B1247

A/ DECISION D'ACQUISITION

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la mise en vente du bâtiment sis au 6 Avenue du Général de Gaulle à Olette, parcelle cadastrée B1247, par MM. Christophe et Cédric Torrento.

Ce bâtiment est constitué de deux niveaux: un appartement à l'étage et un garage au rez-de-chaussée. Le garage dispose d'une superficie importante et est idéalement situé, en bordure de la Route Nationale, pour l'utilisation de véhicules de tous types. Ce type d'installation est unique sur le village d'Olette et revêt donc un intérêt certain.

Ce garage serait tout à fait utile et approprié pour le service technique communal. En effet, le local technique actuel est d'une superficie limitée, ce qui restreint les possibilités de stockage de matériel et de stationnement des véhicules communaux.

Les propriétaires actuels proposent de vendre de manière séparée l'appartement et le garage. Le garage est proposé au prix de 50.000 euros ; au prix d'acquisition s'ajouteraient les honoraires du géomètre pour la séparation des lots d'un montant HT de 1.980 euros, les frais de notaire, évalués à 2.000 euros et les frais d'établissement du futur règlement de copropriété, évalués à 1.127,16 euros.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la possibilité, pour la Commune, d'acquérir ce garage.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . d'approuver l'acquisition auprès de MM. Christophe et Cédric Torrento du garage situé au 6 Avenue du Général de Gaulle à Olette, parcelle cadastrée B1247, au prix de 50.000 euros, auquel pourront s'ajouter les honoraires du géomètre pour la séparation des lots d'un montant HT de 1.980 euros, les frais de notaire évalués à 2.000 euros et les frais d'établissement du futur règlement de copropriété évalués à 1.127,16 euros ;
- . de mandater M. le Maire pour approuver la partition des lots entre l'appartement et le garage selon le rapport qui sera effectué par le géomètre ;
- . de mandater M. le Maire pour approuver le futur règlement de copropriété ;
- . de mandater l'étude de Me Janer à Prades pour établir l'acte d'achat et toutes les formalités nécessaires à sa conclusion ;
- . d'autoriser M. le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

B/ DEMANDE DE SUBVENTIONS SUITE ACHAT GARAGE TORRENTO

Suite à la décision de l'Assemblée d'approuver l'achat du garage sis au 6 Avenue du Général de Gaulle à Olette, parcelle cadastrée B1247, auprès de MM. Torrento, M. le Maire propose de demander des subventions pour cette acquisition.

Il est rappelé que cette acquisition permettra au service technique communal de disposer d'un grand local, permettant notamment le stationnement des véhicules communaux et le stockage de matériel, le local actuel étant d'une superficie limitée et présentant peu de possibilités d'extensions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

. d'approuver l'acquisition du garage sis au 6 Avenue du Général de Gaulle à Olette, parcelle cadastrée B1247, auprès de MM. Torrento ;

. de demander auprès de Mme la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales une subvention au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial, selon les montants et le plan de financement définis ci-après :

COUT DE L'OPERATION	Montant HT
Acquisition d'un garage pour le service technique communal	50 000.00 €
Frais de géomètre	1 980.00 €
Frais de notaire	2 000.00 €
Frais d'établissement d'un règlement de copropriété pour 2 lots	1 127.16 €
TOTAL	55 107.16 €

SUBVENTIONS	Montant	% / travaux
Département des Pyrénées Orientales, AIT	27 002.51 €	49.0 %
Autofinancement de la Commune	28 104.65 €	51.0 %

- . De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :
- * effectuer toutes demandes ou formalités nécessaires
 - * mener à bien ces travaux
 - * demander toutes subventions à tous les financeurs possibles pour le financement de cette opération
 - * signer tous documents afférents à ces dossiers

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. ASA du Canal Nouveau d'Olette : suite à l'attribution d'une subvention de 1565€ à l'ASA du canal nouveau d'Olette par le Conseil Municipal, M. Paul Basso, Président de l'ASA, a envoyé un courrier de remerciements à l'attention du Conseil, dont lecture est donnée aux élus.

. Nouveaux tarifs des gîtes communaux: suite à une réflexion engagée entre la Commune et les Gîtes de France et après analyse de la concurrence, les tarifs de location des gîtes communaux ont été révisés à la hausse comme suit :
CAMPILLE : Haute saison = 65€ / nuit ; Basse saison = 55€ / nuit
CORONAT : Haute saison = 55€ / nuit ; Basse saison = 50€ / nuit
La période Haute saison comprend les vacances scolaires des 3 zones et les jours fériés avec ponts ; la basse saison comprend tout le reste de l'année.

. Réfection de la toiture des gîtes communaux : l'entreprise Tibat a réalisé les travaux de réfection de la toiture des gîtes communaux ; une subvention accordée par le Conseil Départemental a permis de financer une partie des travaux.

. Embellissement de poste électrique : le poste électrique situé au début de la rue de la Fusterie a été peint par Mme Anne Reymond, artiste peintre à Montesquieu des Albères ; une participation financière avait été accordée par le Sydeel66 et Enedis

. Réfection du canal d'Evol : une partie du canal d'Evol est en cours de réfection par le service technique de la Commune ; des travaux doivent aussi être réalisés sur une autre partie du canal, où des devis ont été demandés à des entreprises. Une participation des riverains arrosants finance une partie de ces travaux, le reste étant pris en charge par la Commune.

. Travaux aux abords de la Maison des Jeunes : les travaux d'aménagement extérieur de la Maison des Jeunes vont commencer courant mars ; sont notamment prévus la mise en place d'une dalle en béton, l'enrochement du mur soutenant le terrain multisports, l'aménagement d'un nouveau barbecue et la mise en place d'une clôture.

. Travaux sur l'église d'Olette : des sondages préparatoires aux travaux doivent être réalisés prochainement ; une réunion sur place avec l'architecte est prévue le vendredi 5 mars.

. Travaux sur l'église d'Evol : la 2^e tranche de travaux doit débuter très prochainement ; une première réunion de chantier doit se tenir sur place demain vendredi avec les entreprises et le maître d'œuvre.

. Aménagement de la Place de la Victoire : des discussions ont été lancées avec la Région Occitanie sur l'emplacement de l'arrêt de bus ; le projet consiste à le déplacer, pour l'installer dans le prolongement de la maison sise au 84 Avenue du Général de Gaulle, ce qui permettrait de dégager des places de stationnement supplémentaires sur l'emplacement actuel ; un essai, qui s'est révélé concluant, a été effectué avec un bus de la Région ; un projet spécifique d'aménagement du quai devra être conduit ; la DIRSO doit également donner son avis sur cet aménagement.

. Travaux de voirie sur la RD4A : suite à la réfection de la voirie par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales sur la RD4A menant à Evol, les différents regards d'eau et d'assainissement sont à remettre à la côte ; des discussions avaient été engagées en ce sens entre la Commune et la Direction des Routes du Département ; aujourd'hui, une équipe de cette direction se sont rendus sur place pour examiner la situation. Il y a bon espoir d'amener le Conseil Départemental à prendre en charge cette remise à la côte.

. Chemin de randonnée entre la gare d'Olette et la Bastide : une réunion s'est tenue aujourd'hui en début d'après-midi avec la Commune, l'ASA du canal de Serdinya, le PNR des Pyrénées Catalanes et la Communauté de Communes Conflent-Canigó pour réfléchir au possible tracé du chemin devant relier à pied la gare d'Olette et la zone de la Bastide, ainsi que les différents aménagements à y réaliser ; c'est désormais la Communauté de Communes qui va assurer le suivi de ce dossier ; des devis sur la remise en état de ce chemin vont être demandés.

. Tour de France 2021 : une réunion s'est tenue le mercredi 10 février entre la Préfecture et les différentes communes concernées par le passage de la 15ème étape du Tour de France 2021, le 11 juillet prochain ; il convient d'organiser rapidement une réunion de travail pour la préparation du passage du Tour de France dans la Commune, en utilisant notamment l'expérience du passage de la Vuelta en 2017

. Réouverture de la station-service d'Olette : ce dossier continue d'avancer à la Communauté de Communes : des études complémentaires ont été réalisées ; les travaux devraient pouvoir commencer dans le courant de l'année.

. Embranchement RN116 / RD4 : il est question de l'embranchement entre la Route Nationale 116 et la Route Départementale 4 menant à Evol : des véhicules sortent régulièrement de la RN pour s'engager à tort dans la RD4, pensant suivre la route vers les stations de ski, en suivant parfois les recommandations erronées de certains GPS ; les deux routes ne dépendant pas de la Commune, la signalisation à cet embranchement dépend pour partie de l'Etat et pour partie du Conseil Départemental.

. Projet de terrain de jeux à Evol : le projet sera prochainement exposé, pour avis, à l'Architecte des Bâtiments de France.

. Service civique : comme l'année dernière, deux jeunes devraient venir effectuer leur service civique à Olette, en partenariat avec la Commune, l'association In Site et les associations du village ; un recrutement a déjà été validé, l'autre est en cours.

. Réunion avec l'ACAL : un courrier de Mme Anne Laubies, nouvelle présidente de l'Association Catalane d'Aide aux Libérés (ACAL), a été reçu en mairie, proposant une rencontre avec M. le Maire pour évoquer et relancer les projets à mener avec la Commune ; cette réunion s'ajoutera à celle, plus large, qui doit se tenir avec les bénévoles du village et les acteurs locaux de l'association.

. Projet d'épicerie à Olette : le projet de réouverture d'une épicerie dans les murs de l'ancienne épicerie Vival, située au 79 avenue du Général de Gaulle, se poursuit malgré les difficultés posées par le contexte sanitaire actuel.

. Logo de la Commune : la commission communale de la communication s'est réunie plus tôt cet après-midi et a notamment discuté de l'adoption d'un logo pour la Commune ; un appel est lancé pour trouver un logo qui puisse représenter le mieux possible Olette-Evol.

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 19:05.

Olette-Evol, le 31 mars 2021

Le Maire, Jean-Louis JALLAT

Michel FAURE

Elisabeth GHELFI

Michel TROGNO

Max OULES

Jean-Louis JALLAT,
pour Yves GUILLAUME

Sébastien RIBOT

Laurence RIGALL

Béatrice CANJUZAN

Jean-Louis JALLAT,
pour Touria EL OMRI

Josiane THOMAS